

# DÉCRYPTER LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Anticiper et gérer les impacts pour votre collectivité

1 JOUR, 7 HEURES

NUMÉRIQUE ET SMART CITY

CODE : GNU14

## Objectifs de la formation

- Comprendre les objectifs de la Loi pour une République Numérique
- Identifier les nouvelles obligations et les implications directes pour les collectivités territoriales
- S'approprier le calendrier d'applications légales des différents points de la Loi

## Animée par

- FORSTER Frédéric  
Avocat,  
CABINET ALAIN BENSOUSSAN

## Public concernés

- Elu(e) ; DGS ; Directeur(trice) et responsable e-administration ; DSI, Responsable des affaires juridiques

## Dates

## Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et

## Comprendre le contexte de la Loi pour une République Numérique (dite Loi « Lemaire »)

- Faire un point sur le contexte légal actuel du droit numérique dans les collectivités territoriales
- Appréhender globalement le contenu de la Loi : les points saillants

## Décrypter les implications de la Loi Lemaire sur les données publiques

- Rappel du cadre légal actuel de l'Open Data en France
- De la naissance d'un open data à deux vitesses : quelles obligations pour quelles collectivités locales
- Comprendre le contexte d'ouverture par défaut des données publiques : échanger sur les objectifs de transparence, de volume de documentation
- Faire le point sur le nouveau droit citoyen, le « droit à l'Open data »

attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

## Tarifs

■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT
■ Entreprises privées	990,00 €HT
■ Communes < 40 000 habitants	590,00 €HT

---

## Appréhender la naissance d'un service public de la donnée

- Comprendre la notion de « données d'intérêt général »
- Mettre en place une démarche systématique concernant les documents administratifs à publier
- Identifier les cas particuliers, les cas donnant lieu à une « non publication »
- Les délais de publication à respecter
- Quelles conditions opérationnelles doivent remplir ces données publiques : format des données
- Etat, collectivités locales : faire le point sur les rôles de chacun concernant la production et la transmission des données
- Mieux comprendre les projets « Marchés Publics Simplifiés » MPS et « Aides Publiques Simplifiées » APS

---

## Nouvelles protections des citoyens offertes par le texte de loi : quelles conséquences pour les collectivités locales

- Envisager le rôle conforté et élargi de la CNIL
- Identifier l'ensemble des nouvelles obligations que les collectivités territoriales ont à l'égard des citoyens
- Quelles sanctions sont encourues en cas de manquement
- Les nouvelles obligations des collectivités territoriales vis-à-vis des accès numériques des personnes en situation de handicap

---

## Maîtriser les implications de la Loi pour une République Numérique en termes d'aménagement du territoire

- Comprendre les mesures relatives à la facilitation du déploiement d'un réseau de fibre optique pour les territoires
- Connaître les nouveaux droits des collectivités vis-à-vis des opérateurs télécom